



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modèle : Donner votre préavis au propriétaire du logement meublé que vous louez

Institut national de la consommation (INC)

Accéder au
modèle de document

(<https://www.inc-conso.fr/content/vous-decidez-de-quitter-le-logement-meuble-que-vous-louez>)

Vérfifié le 24 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Préavis et formalités du congé donné par le locataire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168>)